

**Élections**

Montréal

# **Séance d'information à l'intention des candidats et intervenants politiques**

**Élection partielle IBSG**

**1<sup>er</sup> décembre 2023**

**Emmanuel Tani-Moore, président d'élection**



**Mot de  
bienvenue**



# Objectif de la séance

# Ordre du jour



## L'ordre du jour

1. Encadrements de l'élection partielle
2. Modalités et déroulement du vote
3. Communications
4. Outils des candidats
5. Candidats et élection
6. Dépouillement et résultats
7. Questions et réponses

## IBSG en chiffres

- 13 956 personnes admissibles au vote
- 20 électeurs et électrices non domicilié-es
- 403 personnes de 18-20 ans qui voteront pour une première fois
- 4 districts électoraux
- 36 sections de vote
- 4 endroits de vote par anticipation
- 6 endroits où il y aura du vote itinérant
- 5 endroits de vote le jour du scrutin
- 49 % (élection générale 2021) et 34,3 % (élection partielle 2010, Sainte-Geneviève) de participation électorale

# Les encadrements



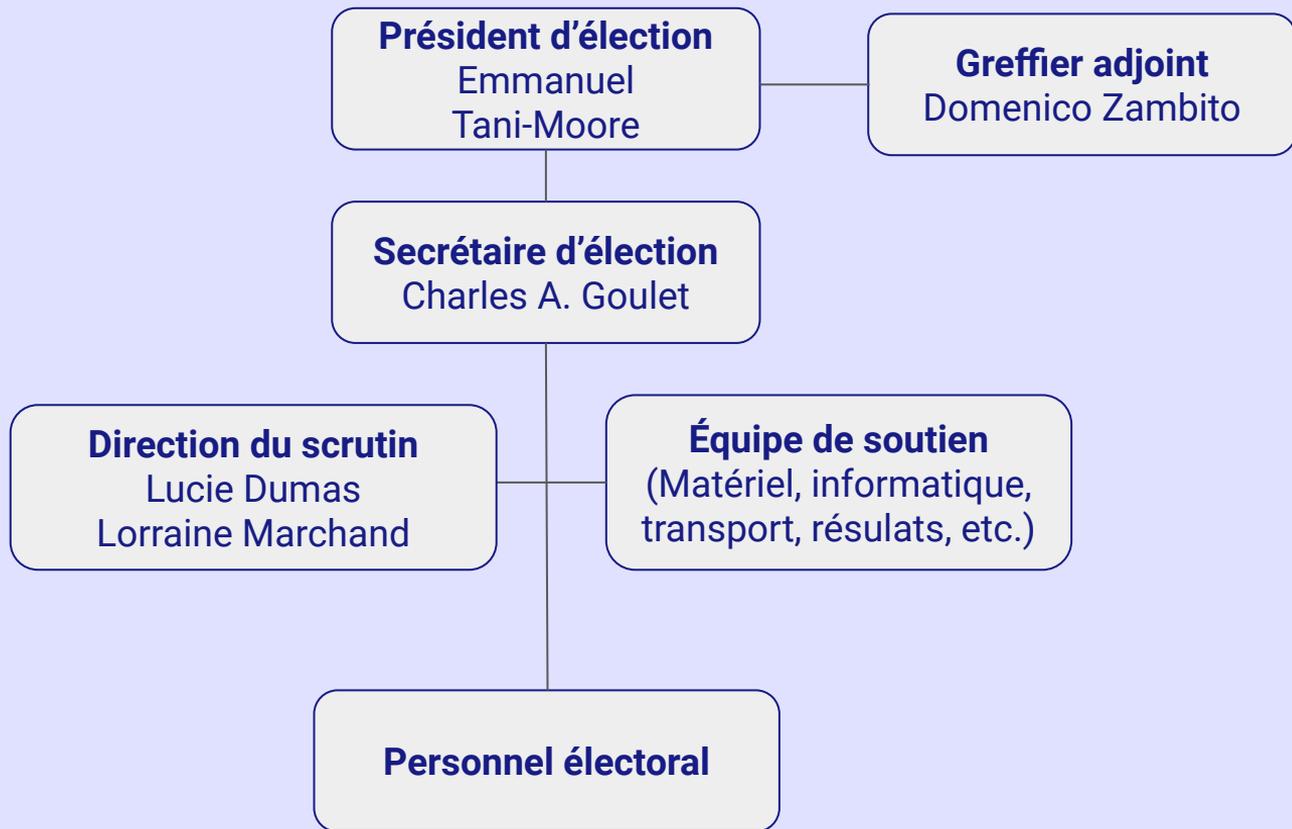
## Qu'est-ce que Élections Montréal ?

- Organisme qui assure la tenue des élections sur le territoire de la Ville de Montréal de manière neutre, impartiale et non partisane.
- Le greffier de la Ville de Montréal est d'office, président d'élection
- Élections Montréal voit aussi à la promotion de la participation électorale.

## **Loi pour l'ensemble des municipalités**

- Élections Montréal applique la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM).
- Les encadrements auxquels doivent se soumettre les intervenants sont donc les mêmes d'une municipalité à un autre.
- Les présidents d'élection sont tenus de voir au bon déroulement des élections dans leur municipalité.

# La structure d'Élections Montréal : élection du 17 décembre



## Des lieux d'accueil accessibles

- La Loi prévoit que la commission de révision et les bureaux de vote doivent être accessibles aux personnes handicapées.
- Les lieux d'accueil d'Élections Montréal sont tous universellement accessibles.
- Le site web d'Élections Montréal informe le public de ce à quoi il doit s'attendre en matière d'accessibilité.

### Coordonnées :

100, boulevard Jacques-Bizard, suite 120  
L'Île Bizard H9C 2T9

Téléphone : 514-872-VOTE (8683)

Directrice du scrutin : Lucie Dumas



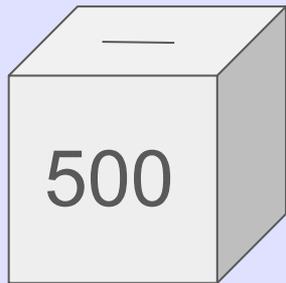
- Accès plain pied
- Stationnement accessible à proximité de l'entrée
- Parcours de plus de 50 mètres de la voie publique à l'entrée

# Les modalités de vote



## **Le vote itinérant**

**9 décembre  
9 h à midi\***



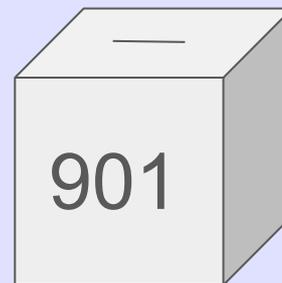
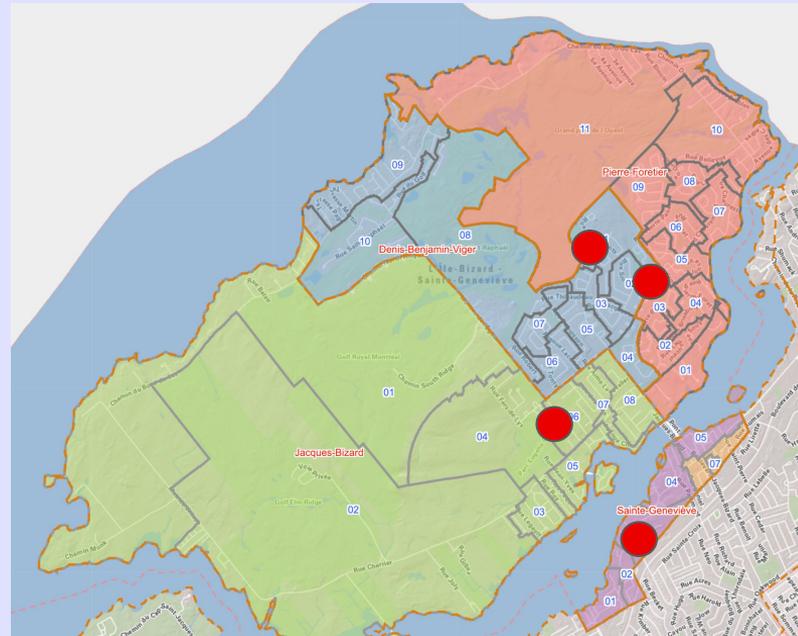
- Le vote itinérant consiste en un vote à domicile offert aux personnes inscrites aux adresses des résidences et centres de santé (régistre) de l'arrondissement.
- Une demande de vote provenant d'un-e résident-e doit être reçue pour qu'Élections Montréal y déploie une équipe.
- 52 demandes provenant de 6 lieux ont été reçues.
- Le vote se déroulera le matin du 9 décembre.
- À la fin du vote, les bulletins de vote seront déposés dans une même urne.

# Le vote par anticipation

10 décembre 2023

Midi à 20 h

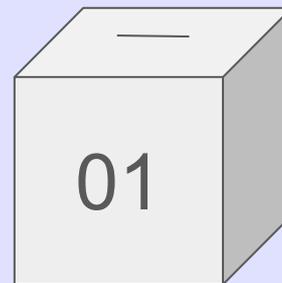
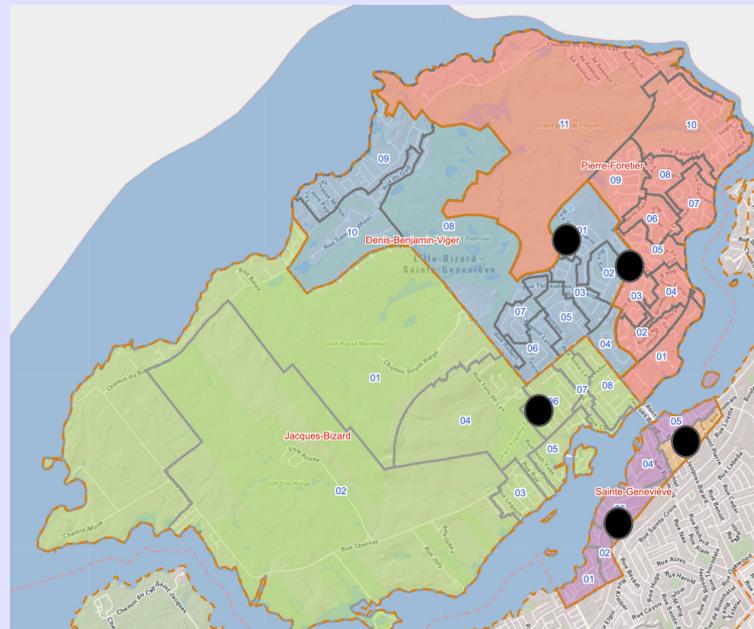
- Quatre endroits ouverts de midi à 20 h.
- Les sections de vote sont regroupées pour constituer 13 bureaux de vote.
- Moyenne de 1074 électeurs par bureau de vote par anticipation.



# Le journée du scrutin

**17 décembre 2023**  
**10 h à 20 h**

- La journée officielle de l'élection, les bureaux seront ouverts de 10 h à 20 h.
- Cinq endroits de vote et 37 bureaux de vote seront en opération.
- Moyenne de 377 électrices et électeurs par bureau de vote.



# Le bulletin de vote

<b>Ghassan BAROUDI</b> Projet Montréal - Équipe Valérie Plante	●
<b>Doug HURLEY</b> Ensemble Montréal	●

- Ordre alphabétique des candidats.
- Nom officiel de la formation politique.

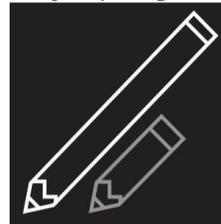
# Voter plus facilement



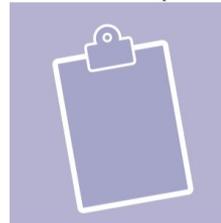
Élections  
Montréal

## Des outils pour faciliter le vote

Crayon plus gros



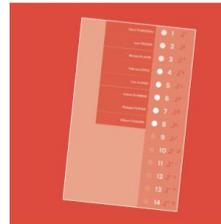
Planchette à pince



Loupe



Gabarit



- Élections Montréal forme son personnel pour bien accompagner les électrices et électeurs avec des limitations.
- Des outils sont aussi mis à leur disposition.

# Qui a voté ?

→ Le 17 déc., les personnes munies d'une procuration pourront récupérer les relevés auprès des PRIMO des endroits de vote.

→ La liste des votants du 9 et 10 déc., sera disponible en version électronique dans les jours suivants.

Élections Montréal **Relevé des électrices ou des électeurs admis à voter** **F-25**

DISTRICT ÉLECTORAL: Pierre-Forêtier N- DE L'URNE: 09

ENDROIT DE VOTE: 17 décembre 2023

DATE: École Jonathan-Wilson HEURE: DE 10 h À 10 h 30

ENCERCLEZ DANS LA GRILLE CI-DESSOUS LE N° DE LIGNE DE L'ÉLECTRICE OU DE L'ÉLECTEUR ADMIS À VOTER ET DONT VOUS AVEZ RAYÉ LE NOM SUR LA LISTE ÉLECTORALE

1	26	51	76	101	126	151	176	201	226	251	276	301	326
2	27	52	77	102	127	152	177	202	227	252	277	302	327
3	28	53	78	103	128	153	178	203	228	253	278	303	328
4	29	54	79	104	129	154	179	204	229	254	279	304	329
5	30	55	80	105	130	155	180	205	230	255	280	305	330
6	31	56	81	106	131	156	181	206	231	256	281	306	331
7	32	57	82	107	132	157	182	207	232	257	282	307	332
8	33	58	83	108	133	158	183	208	233	258	283	308	333
9	34	59	84	109	134	159	184	209	234	259	284	309	334
10	35	60	85	110	135	160	185	210	235	260	285	310	335
11	36	61	86	111	136	161	186	211	236	261	286	311	336
12	37	62	87	112	137	162	187	212	237	262	287	312	337

Heure
10 h 30
11 h 30
12 h 30
13 h 30
14 h 30
15 h 30
16 h 30
17 h 30
18 h 30
19 h
19 h 30
20 h

A	B	C	D	E	F	G	H	I
AdrComplete1	AdrComplete2	NoArrondissement	Arrondissement	NoDistrict	District	Section	CoRevision	NoLigne
959 avenue 1re	L'Île-Bizard Qc	6	L'Île-Bizard-Sain	61	Pierre-Forêtier	11		1

# Le retour du petit bureau de vote

- Une petit bureau de vote destiné aux jeunes sera installé dans chaque endroit de vote.
- Les jeunes seront invités à voter à une ou deux question(s), selon leur préférence.



**Choisis un geste que tu fais pour protéger notre planète.**

A. Je sépare les déchets, le recyclage et le compost	<input type="radio"/>
B. Je ferme l'eau du robinet quand je me brosse les dents.	<input type="radio"/>
C. J'utilise du matériel recyclé pour faire du bricolage.	<input type="radio"/>
D. Je me déplace à pied, à vélo ou en trottinette.	<input type="radio"/>

Elections Montréal

Dans l'élection d'aujourd'hui, les adultes votent pour le prochain maire de L'Île-Bizard-Sainte-Genève.

**Si tu pouvais voter toi aussi, qui choisirais-tu ?**

A. Ghassan BAROUDI Projet Montréal	<input type="radio"/>
B. Doug HURLEY Ensemble Montréal	<input type="radio"/>
C. Je n'ai pas de préférence	<input type="radio"/>

# Les communications



[elections.montreal.ca](https://elections.montreal.ca)

→ La source d'information officielle sur les élections pour savoir où, quand et comment voter.

Accueil > Vérifier votre inscription

## Vérifier votre inscription

Vous devez être inscrit-e pour voter.

Prénom  Nom

Date de naissance

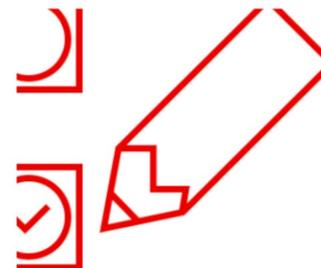
Code postal  Numéro civique

### Le saviez-vous ?

Voici quelques données intéressantes sur l'élection partielle du 17 décembre 2023 dans l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Genève

**13 934**

Électrices et Électeurs  
(Liste déposée en 2023)



**52,8 ans**

Âge moyen des électrices  
et électeurs

# La carte de rappel

- Informe les électrices et les électeurs de l'endroit et l'heure où voter.
- Expédiée par la poste à compter du 4 décembre.

Élections  
Montréal

## RAPPEL / REMINDER

Élection partielle du 17 décembre  
By-Election December 17<sup>th</sup>

Où et quand voter - When and where to vote



Aux électrices et électeurs  
To the electors  
1234, rue de Verdun  
Montréal, QC. H2F 4D9

Arrondissement / Borough: L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève  
District: Desmarçais—Crawford

Vote par anticipation 10 décembre Midi à 20h Advance Polling December 10 <sup>th</sup> Noon to 8pm	École des élèves 1234, rue de Verdun Montréal H2F 4D9	Bureau 089
---	---	---------------

Les personnes INSCRITES pour voter:  
People REGISTERED to vote:

Jean Larouche (132)  
José Gonzalez (133)  
Marine Dupont (134)  
Léa Meunier (135)  
Jean Martin (136)  
Maxime Rousseau (137)

Jour du scrutin 17 décembre 10h à 20h Election Day December 17 <sup>th</sup> 10am to 8pm	École des élèves 1234, rue de Verdun Montréal H2F 4D9	Bureau 689
---	---	---------------

Des questions sur le vote et sur l'accessibilité?  
Questions about voting and accessibility?

Élections Montréal  
elections.montreal.ca  
514 872-VOTE (8683)  
elections@montreal.ca



## Voter en 3 étapes simples - 3 Easy Steps to Voting

1

Planifiez votre déplacement à votre lieu de vote.  
Plan your trip to your polling station.

2

Apportez:  
Cette carte de rappel ET une preuve d'identité parmi les suivantes:  
• Carte d'assurance maladie  
• Permis de conduire  
• Passeport canadien  
• Carte de statut OU carte d'identité des Forces Canadiennes

Bring:  
This reminder card AND one of the following documents as proof of identity:  
• RAMQ health insurance card  
• Driver's licence  
• Canadian passport  
• Status card OR Canadian Forces identity card

3

Poste de maire de l'arrondissement / Office of borough mayor  
Votez pour l'un des candidats suivants / Vote for one of the following candidates:

Ghassan BAROUDI  
Projet Montréal - Équipe Valérie Plante

Doug HURLEY  
Ensemble Montréal

Le petit bureau de vote  
Les enfants et les adolescents aussi sont invités à participer. Ils pourront se prononcer sur une ou deux questions spécialement conçues pour eux.

Small polling stations  
Young people are also invited to participate. They will have an opportunity to express their opinion on one or two questions especially designed for them.

Élections Montréal : CP 100 succ. Place d'Armes, Montréal (Québec) H2Y 3G5

# L'information ciblée



Lorraine Marchand, directrice adjointe du scrutin. Kiosque d'Élections Montréal au Vent de l'Ouest. 23 nov. 2023.

- Élections Montréal répond sur demande aux questions de la presse et diffuse des communiqués.
- Diffusion de messages dans les réseaux sociaux et via le site Internet de l'arrondissement.
- Visites d'Élections Montréal dans les milieux de vie.

## La promotion du vote

- Affichages dans différents endroits de l'arrondissement.
- Diffusion de message sur les panneaux lumineux.



# Les outils des candidats



# La boîte à outils des candidats

→ Documents, manuel, formulaires, cartes, répertoire des endroits de vote en deux clics.

The screenshot shows the website for 'Élections Montréal'. The navigation bar includes 'Accueil', 'Actualités', 'À propos', 'Nous rejoindre', 'English', and a search icon. Below the navigation bar, there are links for 'Électrices et électeurs', 'Candidats-es' (highlighted with a green box), 'Personnel électoral', and 'Jeunes'. The main content area is divided into two columns. The left column, titled 'Boîte à outils', contains a list of links: 'Présentation à l'intention des candidats (à venir)', 'Manuel de candidature', 'Dates importantes', 'Carte interactive', 'Procuration désignant un-e représentant-e', 'Procuration désignant une personne chargée de relever les listes', 'Répertoire des endroits de vote', and 'Bilan de l'élection générale 2021'. The right column, titled 'Foire aux questions', contains a link for 'FAQ candidats-es'. A red box highlights the entire content area.

# Mieux connaître le travail électoral

→ Les directives au personnel sont aussi accessibles en ligne.

The screenshot shows the website for Elections Montréal. The navigation bar includes 'Élections Montréal', 'Accueil', 'Actualités', 'À propos', 'Nous joindre', 'English', and a search icon. Below the navigation bar, there are links for 'Électrices et électeurs', 'Candidats-es', 'Personnel électoral' (highlighted with a green box), and 'Jeunes'. The main content area is enclosed in a red border and contains two columns of links. The left column is titled 'Postuler' and includes 'Description des postes' and 'Postuler maintenant'. The right column is titled 'Foire aux questions' and includes 'FAQ emplois' and 'FAQ formations'. A green box highlights the 'Formation en ligne' section, which lists several training options: 'Formation – Personnes scrutatrices et secrétaires', 'Aide au préposé-e à l'information et au maintien de l'ordre (Aide-PRIMO)', 'Membre de la table de vérification de l'identité (TVI)', 'Préposé-e à l'accueil', and 'Préposé-e à l'information et au maintien de l'ordre (PRIMO)'.

**Élections Montréal**

Accueil Actualités À propos Nous joindre English

Électrices et électeurs Candidats-es **Personnel électoral** Jeunes

**Postuler**

- Description des postes
- Postuler maintenant

**Foire aux questions**

- FAQ emplois
- FAQ formations

**Formation en ligne**

- Formation – Personnes scrutatrices et secrétaires
- Aide au préposé-e à l'information et au maintien de l'ordre (Aide-PRIMO)
- Membre de la table de vérification de l'identité (TVI)
- Préposé-e à l'accueil
- Préposé-e à l'information et au maintien de l'ordre (PRIMO)

# La procuration désignant un-e représentant-e par bureau de vote

→ Le spécimen des signatures doit être remis dès que possible.

Élections  
Montréal

**ÉLECTION PARTIELLE • DIMANCHE 17 DÉCEMBRE 2023**

**F-11**

**Mairesse ou maire de l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève**

---

**PROCURATION DÉSIGNANT UN-E REPRÉSENTANT-E**

---

ARRONDISSEMENT : L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève

ENDROIT DE VOTE : \_\_\_\_\_

Je, \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_ Nom \_\_\_\_\_

Chef-fe du parti \_\_\_\_\_

Candidat-e indépendant-e \_\_\_\_\_

Personne désignée par \_\_\_\_\_  
Chef-fe du parti autorisé ou candidat-e indépendant-e

désigne \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_ Nom \_\_\_\_\_

pour me représenter auprès de la personne scrutatrice BUREAU DE VOTE n° (BVA)

pour me représenter auprès de la personne scrutatrice SECTION DE VOTE n° (BVO)

\_\_\_\_\_  
Signature

# La procuration désignant une personne chargée de relever les listes (17 déc.)

→ La désignation se fait pour un endroit de vote spécifique.

Élections  
Montréal

**F-12**

**ÉLECTION PARTIELLE • DIMANCHE 17 DÉCEMBRE 2023**

**Mairesse ou maire de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève**

---

PROCURATION DÉSIGNANT UNE PERSONNE CHARGÉE DE RELEVER LES LISTES

---

ARRONDISSEMENT : L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève

ENDROIT DE VOTE : \_\_\_\_\_

Je, \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_ Nom \_\_\_\_\_

Chef-fe du parti \_\_\_\_\_

Candidat-e indépendant-e \_\_\_\_\_

Personne désignée par \_\_\_\_\_  
Chef-fe du parti autorisé ou candidat-e indépendant-e

désigne \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_ Nom \_\_\_\_\_

pour agir comme personne chargée de relever les listes à cet endroit de vote

\_\_\_\_\_  
Signature

# Les candidats et l'élection



## **Un endroit de vote c'est...**

- Un espace réservé à l'exercice du droit de vote, sans aucune influence possible.
- L'endroit de vote comprend, le bureau de vote, ses espaces, les lieux intérieurs pour s'y rendre et son environnement extérieur immédiat.
- Un lieu où seules les personnes autorisées peuvent être présentes.

## **Les personnes autorisées sur un lieu de vote**

- Les électrices et les électeurs.
- Le président d'élection, le secrétaire d'élection et les adjoints du président.
- Le personnel électoral.
- La personne qui prête assistance à un électeur incapable de lire ou de marquer seul son bulletin de vote.
- L'interprète qui accompagne un électeur ayant une déficience.
- Les candidats et leurs représentants.

## **Les personnes candidates peuvent...**

- Visiter les endroits de vote et saluer brièvement le personnel électoral une fois pendant la journée.
- Demeurer sur la voie publique pour saluer les personnes présentes.
- Observer le déroulement du vote à un bureau.
- Demander au scrutateur qu'un électeur prête serment et examiner des documents.
- Désigner un représentant par bureau de vote afin d'être présent à compter de 11 h (10 déc.) ou 9 h (17 déc.).

## **Les représentant-es peuvent...**

- Prendre place aux côtés des secrétaires des bureaux de vote.
- Demander d'examiner les documents du scrutin, incluant le registre.
- Demander aux scrutateurs qu'un électeur prête serment (cas prévus par la Loi).
- Être remplacé-e par un autre représentant à une fréquence minimale de deux heures.
- Assister au dépouillement (arrivée au plus tard 19h30).

## **Les candidats ne peuvent donc pas...**

- Discuter avec les électrices et électeurs, s'adresser à eux-elles.
- Demeurer à la porte d'un endroit de vote ou à l'intérieur de 5 mètres de l'entrée.
- Y porter des signes distinctifs (partisans).
- Y distribuer de la publicité promotionnelle.
- Être accompagnés lors de la visite des endroits de vote.
- Annoter des renseignements.
- Afficher des pancartes (publicité partisane) à proximité ou à l'intérieur de l'endroit de vote.

**Les  
représentant-es  
ne peuvent  
donc pas...**

- S'adresser directement aux électeurs et électrices.
- Utiliser leur téléphone.
- Annoter des informations sur les électeurs.
- Nuire au bon déroulement du scrutin.
- Arriver à un endroit de vote après 19h30 pour assister au dépouillement.

## L'affichage lors du vote et après

- Une pancarte est-elle visible de l'entrée de vote ? Si oui, elle doit être retirée pendant la durée du vote.
- Retrait des affiches au plus tard 15 jours après la date du scrutin, soit le 31 décembre.



**L'utilisation  
restreinte des  
téléphones  
comme moyen  
de protéger le  
secret du vote**

**Protégeons  
le secret du vote**

Téléphone  
cellulaire  
interdit



**Facilitons  
le vote**

Usage permis  
Communiquer plus aisément  
avec le personnel électoral  
Prouver mon identité



## Lors du vote itinérant

- Le milieu de vie où se déroule le vote est considéré un endroit de vote.
- La présence et le comportement des candidats sont donc encadrés.
- La présence du candidat ou d'un représentant est permise lors de la préparation de l'urne avant le départ des équipes d'Élections Montréal vers les résidences ainsi qu'au retour de celles-ci au point de services, après le vote.

# Dépouillement et résultats



## Le dépouillement des bulletins de vote (17 déc.)

- Dans les endroits de vote (BVO) et à la Salle Madeleine-Lahaye (BVA).
- Les candidats et leurs représentants peuvent assister au dépouillement. Ils doivent toutefois être présents avant le début de cette opération.
- Il est interdit de communiquer avec l'extérieur pendant le dépouillement.
- Si un dépouillement anticipé est autorisé, les candidats et leurs représentants ne seront pas autorisés à quitter les lieux avant 20 h.
- Une copie du relevé du scrutin pourra être demandée au terme du dépouillement.

## La diffusion des résultats en temps réel

- Les résultats seront annoncés sur le site [elections.montreal.ca](http://elections.montreal.ca) au fur et à mesure qu'ils sont disponibles.
- Les résultats affichés en ligne à compter de 20 h sont **provisoires**.
- Les résultats officiels du recensement des votes seront communiqués dès que possible après la compilation des votes, le 17 décembre.

## L'assermentation

- L'assermentation du candidat élu se fera à l'Hôtel de ville le 22 décembre à 10 h.
- Les proches de la personne élue pourront aussi assister à l'assermentation.

# Conclusion



# Période de questions et réponses



Élections  
Montréal

# Merci et bonne élection partielle

